

**PARC EOLIEN AERODIS CHAMBONCHARD**  
Commune de Chambonchard (23)

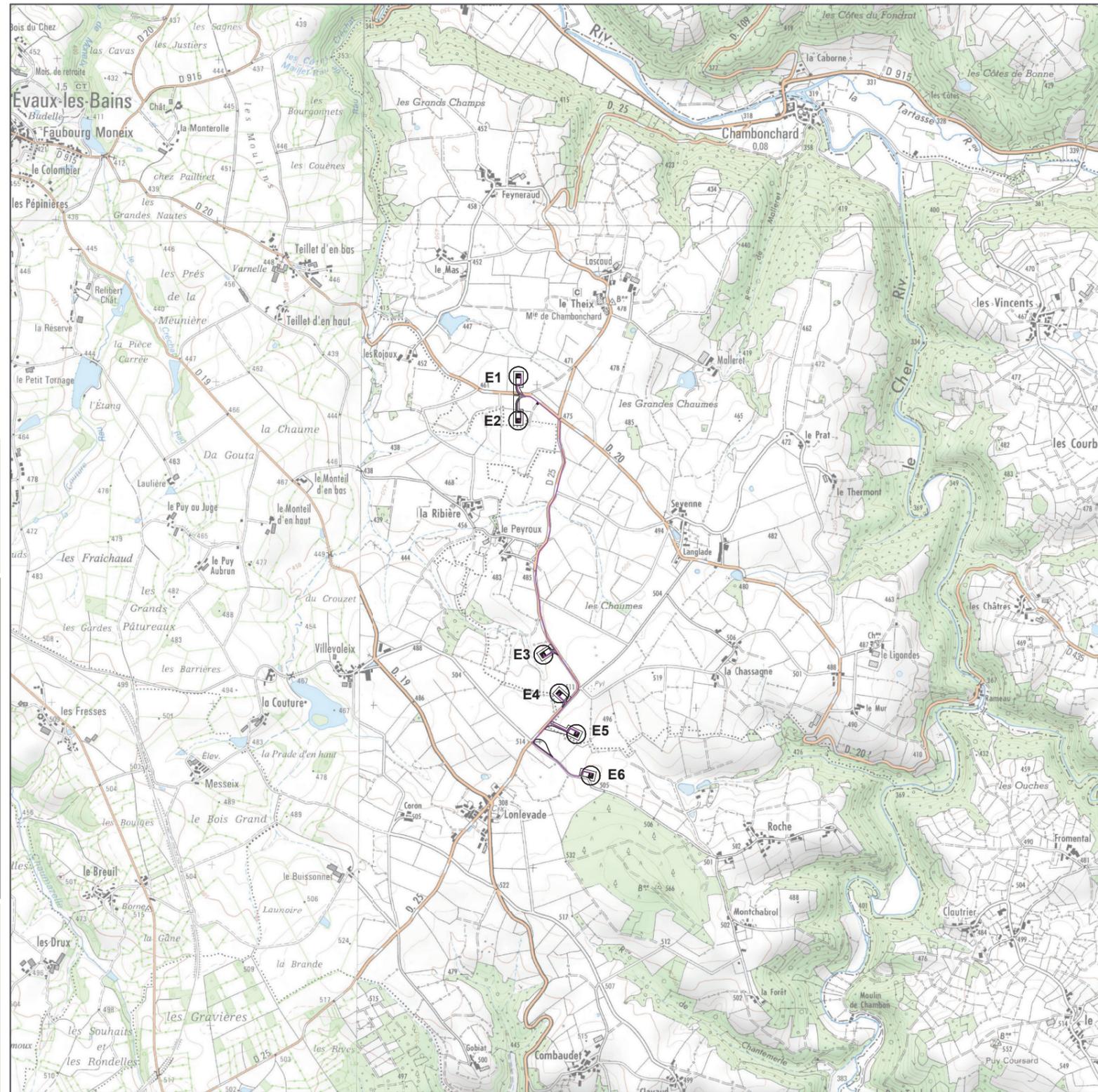
**PLAN DE SITUATION DU PROJET**  
(art. R.181-13 7° du Code de l'Environnement)

**ECHELLE**

1/25 000° (impression A3 pleine page)

**aalto power**  
le vent a de l'avenir

**PARC EOLIEN DE CHAMBONCHARD**      **Le 10/01/2020**

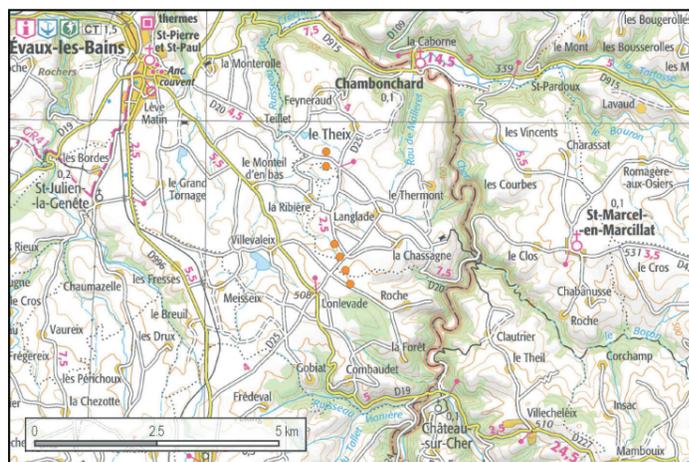
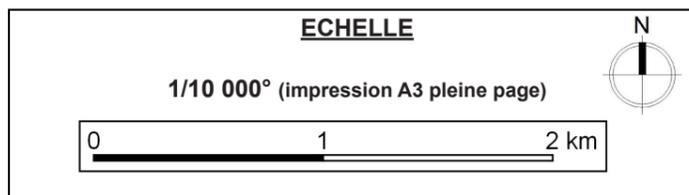


Carte 37 : Plan de situation du projet.

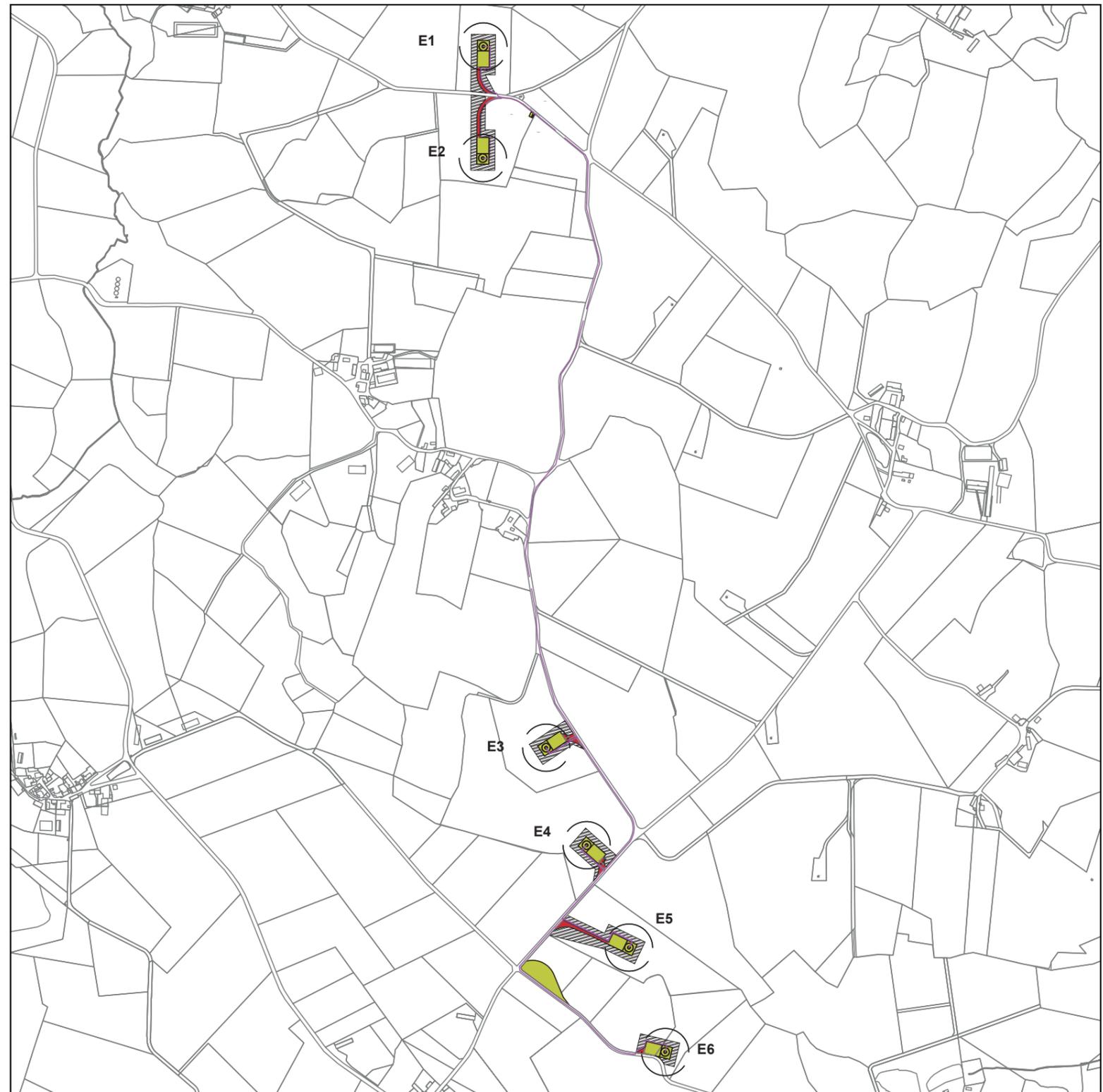
**PARC EOLIEN AERODIS CHAMBONCHARD**  
Commune de Chambonchard (23)

**PLAN DE SITUATION DU PROJET**  
*(art. R.181-13 7° du Code de l'Environnement)*

-  Aire de survol des pales
-  Accès créés et maintenus
-  Plateformes créées et maintenues
-  Zone de travaux temporaires
-  Raccordement électrique interne




**PARC EOLIEN DE CHAMBONCHARD**      **Le 10/01/2020**



Carte 38 : Plan de masse du projet.

# 6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine



## 6.2.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au 2.3.1, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

### 6.2.1.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

### 6.2.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

#### Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

Une étude réalisée par Harris interactive, pour le compte de France Energie Eolienne, est parue en octobre 2018. Elle met en avant la bonne image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès de l'ensemble des Français et des riverains en particulier (habitant à moins de 5 km d'une éolienne). Selon cette étude, 73 % des Français et 80 % des riverains ont une bonne image de cette énergie.

#### En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans leur département,

- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans leur commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de leur domicile.

#### En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

#### Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
  - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
  - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP - et dans une moindre mesure les femmes semblent :
  - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
  - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
  - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception des éoliennes nettement plus positive que la moyenne.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont :
  - o Les agriculteurs
  - o Les 25-34 ans
  - o Les hommes
  - o Les habitants de communes de 100 000 habitants ou plus

- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmier ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

### **Les touristes**

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vu des éoliennes durant leurs vacances. 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question « Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ? », l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

### **6.2.1.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens**

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux

de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

### **Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Des considérations esthétiques :
  - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
  - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
  - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
  - o Energie « renouvelable »
  - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
  - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
  - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
  - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
    - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
    - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
  - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

### **Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :**

- Les considérations esthétiques et paysagères :
  - o Des objets qualifiés d' « industriels »
  - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
  - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »

- o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques :
  - o Une énergie qui dépend du vent
  - o Une énergie inefficace, inutile
  - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
  - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
  - o Des projets manquant de « concertation locale »

#### 6.2.1.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

## 6.1 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montré l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de huit mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

### 6.1.1.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

### 6.1.1.2 Phase de défrichage / de coupe / d'élagage

La coupe des haies et de certains arbres distingués comme étant des motifs paysagers marquants au sein de l'aire d'étude immédiate aura également un impact sur le paysage. Ce sont 624 ml de haies mixtes qui seront coupés pour permettre le passage des pistes. La perte de ces motifs perturbera la lisibilité en privant l'observateur d'éléments créant à la fois le contexte, mais aussi donnant une échelle au site, notamment dans les vues courtes.

Concernant la coupe d'arbres, quatre chênes devront être abattus au niveau des accès aux éoliennes E4 et E5.

Enfin, certains arbres seront également élagués pour permettre le passage des convois exceptionnels. Cet élagage consistera en l'ébranchage partiel de 22 chênes, au droit de la route départementale D25.

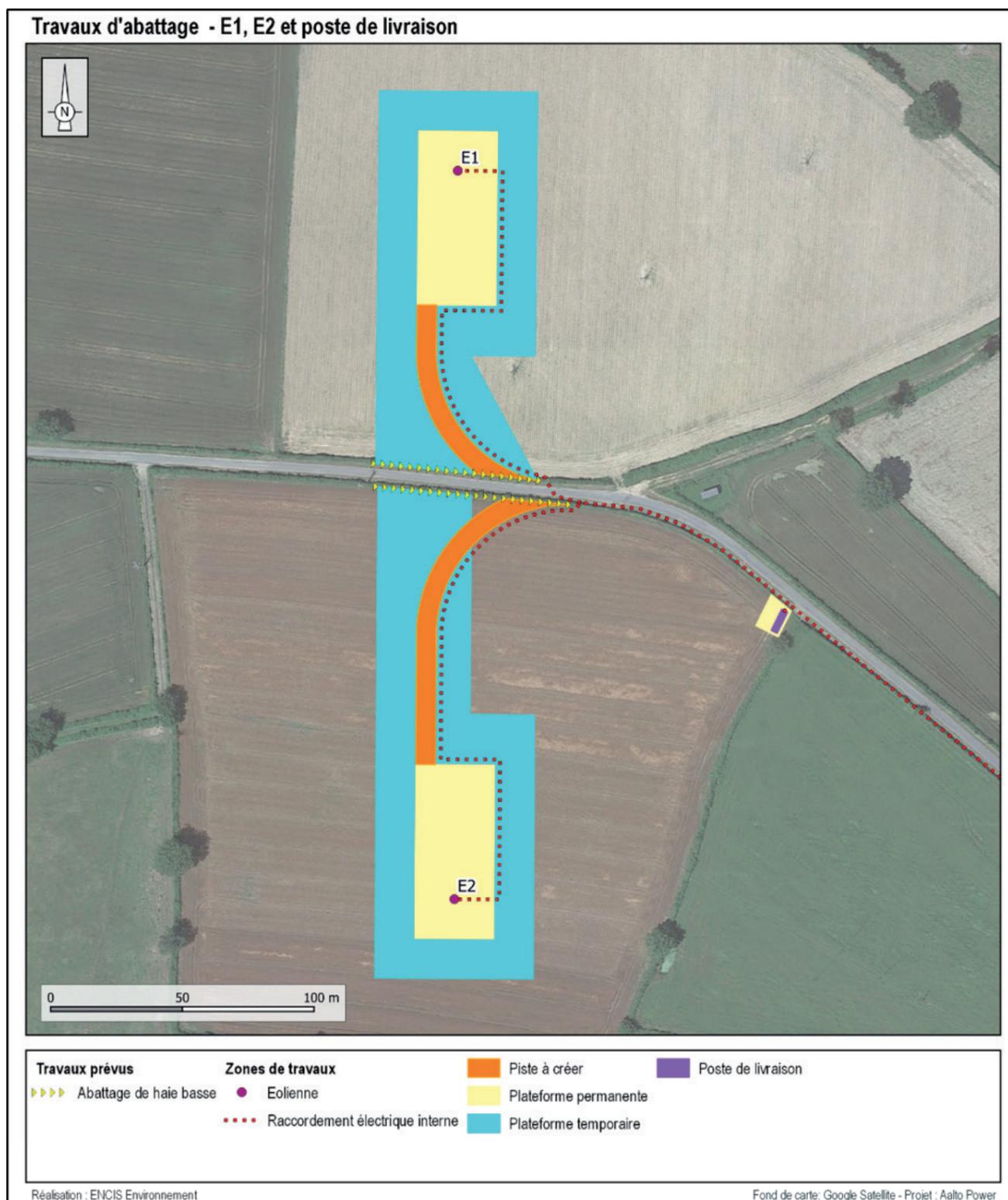
Une mesure de plantation et de gestion de linéaires de haies bocagères, commune aux volets paysager (mesure E2) et milieu naturel de l'étude (mesure MN-C9), permettra de reconstituer le linéaire impacté et de favoriser la création d'une haie avec une plus grande valeur écologique et paysagère. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

### 6.1.1.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**



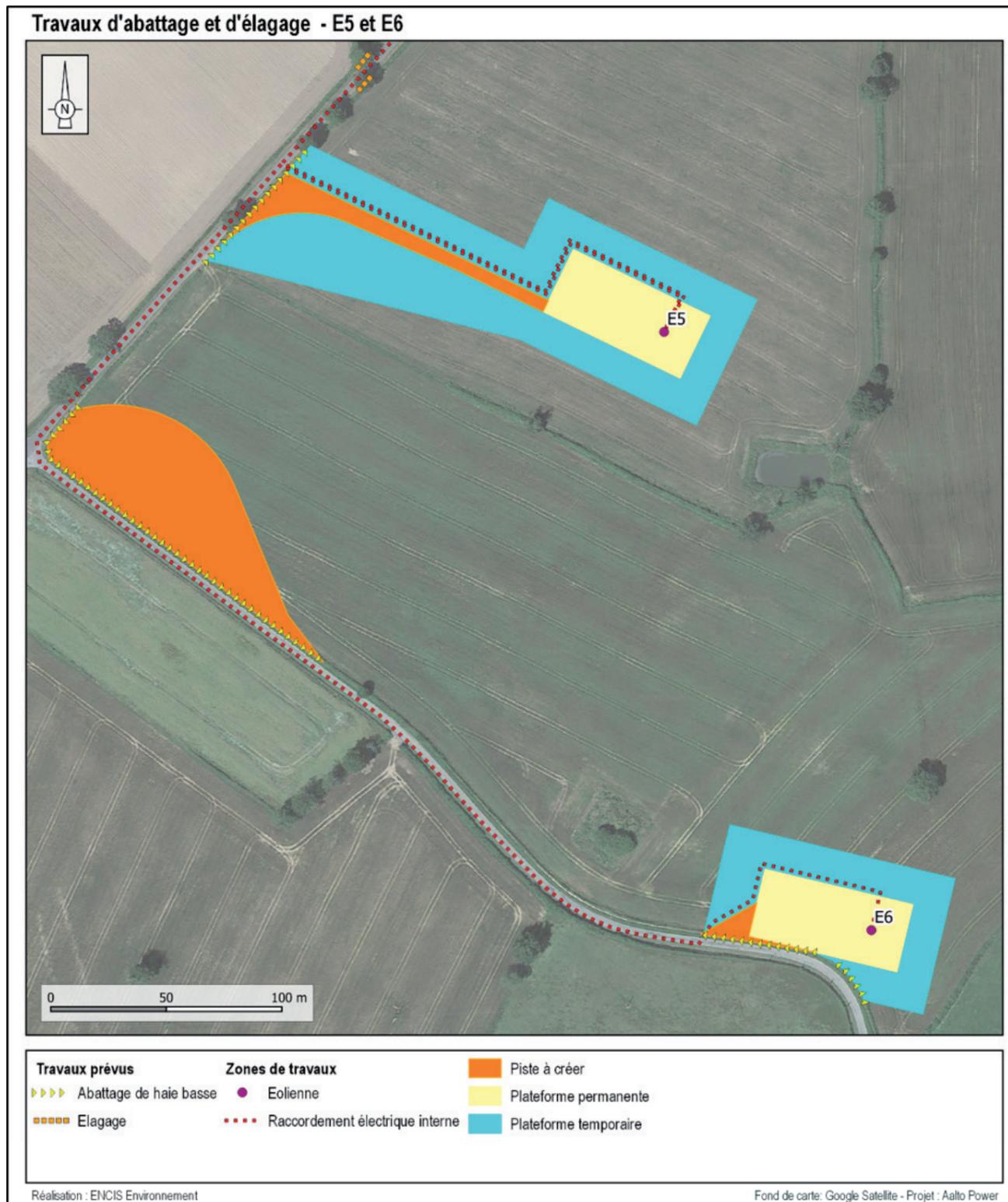
Carte 39 : Projet retenu et aménagements connexes.



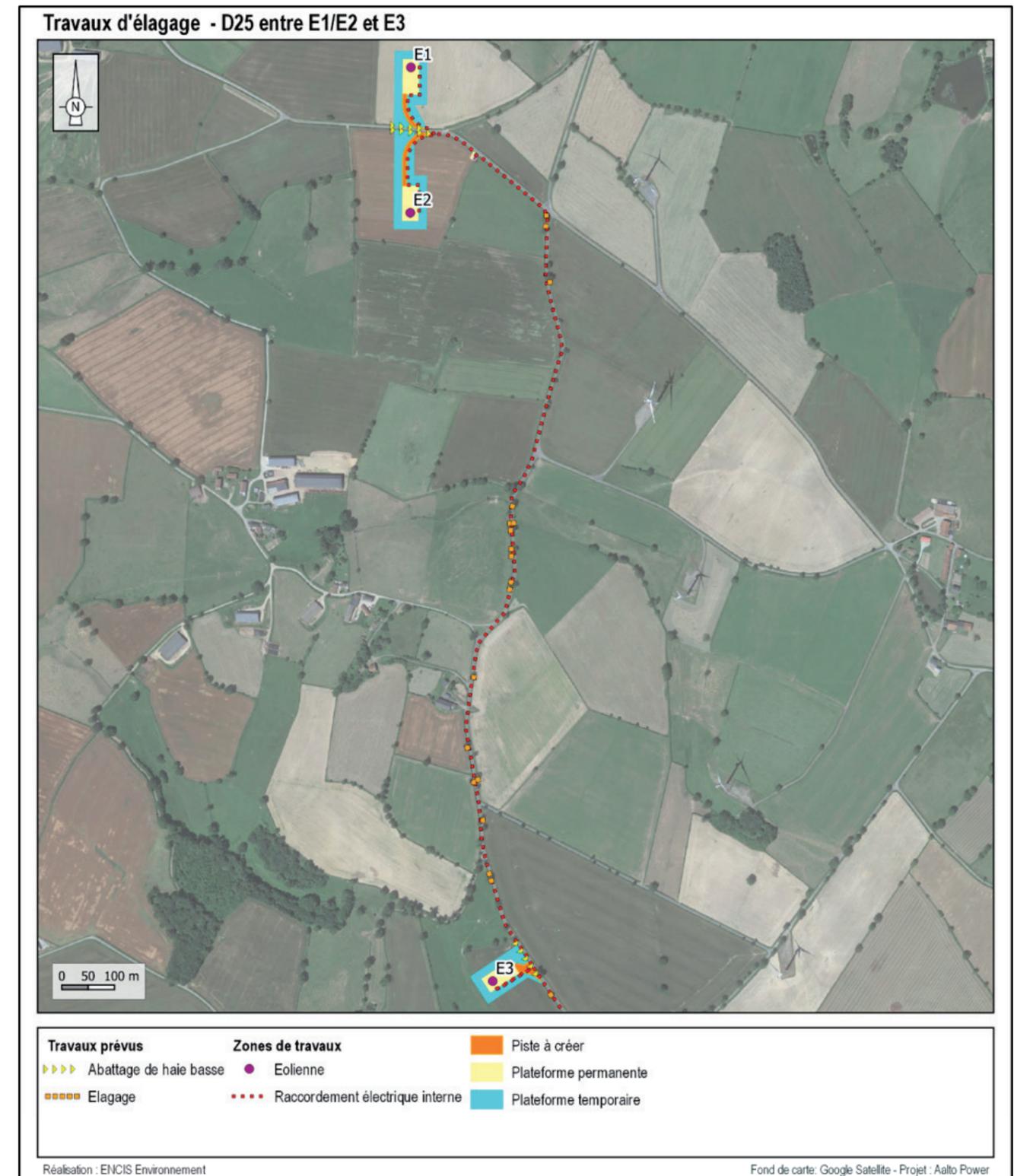
Carte 40 : Secteurs de coupe de haies et de décapage d'habitats (E1, E2 et poste de livraison).



Carte 41 : Secteurs de coupe de haies, d'élagage et de décapage d'habitats (E3 et E4).



Carte 42 : Secteurs de coupe de haies, d'élagage et de décapage d'habitats (E5, E6 et virage d'accès à E6).



Carte 43 : Secteurs de coupe de haies, d'élagage et de décapage d'habitats (D25 entre E1/E2 et E3).

#### 6.1.1.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.** La mesure de réduction Ctr2 visant à utiliser une teinte se rapprochant de celle des chemins existants sur le site permettra de favoriser l'intégration des pistes nouvellement créées dans le paysage.

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera relativement impactant pour le paysage car ces plateformes seront visibles depuis l'environnement proche et notamment par les habitants ainsi que les promeneurs plus occasionnels qui empruntent les chemins de randonnée. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 107 : Illustration d'un chantier éolien

## 6.2 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

### 6.2.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, page 27, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions

des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, page 27 sur l'évaluation des impacts.

### 6.2.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été systématiquement réalisés pour tout le patrimoine présentant des enjeux forts déterminés dans l'état initial. Au total, 30 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien de Chambonchard – annexe au volet paysage et patrimoine ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

### 6.2.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, **les éoliennes pourraient être perceptibles depuis une faible part du territoire. Elles seraient donc très peu perceptibles depuis l'AEE en raison de l'importance de la couverture boisée. Les principaux secteurs de visibilité correspondent à des rebords de vallée ou des points hauts dégagés.**

**Les perceptions depuis la Combraille :** Combraille et Combraille Bourbonnaise sont séparées par une frontière physique formée par un léger massif qui constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de l'Allier et celui du Cher. Ce relief ainsi que quelques boisements le recouvrant masquent la plupart des vues depuis ce secteur de l'aire d'étude. Comme développé lors de l'état initial, on peut considérer que les perceptions vers le projet sont inexistantes depuis cette unité paysagère.

**Les perceptions depuis la Combraille Bourbonnaise :** La Combraille Bourbonnaise occupe toute la moitié est de l'AEE. Quelques visibilitées lointaines vers le projet sont identifiées, essentiellement depuis les parties hautes des interfluves. Ces perceptions sont néanmoins atténuées par la présence de boisements et la trame bocagère. Au niveau de la limite ouest de l'unité paysagère, à l'approche de la vallée du Cher, les vues vers le projet sont plus nettes comme à proximité du bourg de Saint-Marcel-en-Marcillat.



Photographie 108 : Vue en direction du projet éolien (vue en esquisse) depuis la limite ouest de Marcillat-en-Combraille, localisé dans le périmètre de l'unité paysagère de la Combraille Bourbonnaise.

**Les perceptions depuis le Bas Berry :** Dans l'aire d'étude du projet, l'unité du bocage du Bas Berry recouvre un secteur relativement peu étendu, et localisé au sud-ouest de l'agglomération de Montluçon. Les visibilitées en direction du projet y sont très ponctuelles, comme à proximité du parc éolien en fonctionnement du plateau de Savernat ou celui en projet de Quinsaines et Viersat. Plus au sud, à proximité de la vallée du Cher et assez ponctuellement, quelques vues lointaines vers le projet seront possibles notamment le long des routes départementales.

**Les perceptions depuis le Bas Berry et la vallée de la Petite Creuse :** Cette unité est située juste au sud de l'unité du bocage du Bas Berry, décrite précédemment. Elle reste également peu étendue dans l'aire d'étude du projet. Quelques visibilitées lointaines sont identifiées à proximité des crêtes d'interfluves, près des routes départementales. De manière générale, ces perceptions sont atténuées par la trame bocagère et par des boisements plus lointains qui recouvrent les reliefs collinaires.



Photographie 109 : Vue en direction du projet éolien (vue en esquisse) depuis la limite est du village de Lépaud, localisé dans l'unité du Bas Berry et de la vallée de la Petite Creuse.

**Les perceptions depuis le bassin de Gouzon :** Dans l'aire d'étude du projet, l'unité paysagère du bassin de Gouzon occupe la limite ouest de l'AEE. Formation issue d'un affaissement ponctuel du terrain, le secteur présente un relief légèrement en creux, se démarquant des secteurs périphériques. Les visibilitées vers le projet sont ainsi fréquemment masquées par le relief et la végétation environnante. En limite est, on observe ponctuellement quelques visibilitées lointaines, le long de la D993.

**Les perceptions depuis les collines d'Aubusson / Bellegarde :** L'unité des collines d'Aubusson / Bellegarde est localisée en limite sud-ouest de l'AEE. Les secteurs de visibilité vers le projet de Chambonchard y sont très restreints. Quelques vallons secondaires orientés vers le projet éolien ouvrent quelques vues vers ce dernier. Ces perceptions restent assez lointaines et sont généralement atténuées par la présence de la trame bocagère et de quelques boisements.

**Les perceptions depuis la Basse Combraille :** La Basse Combraille fait partie des unités paysagères les plus représentées dans l'aire d'étude globale du projet. Le projet éolien est localisé dans son périmètre. Dans l'AEE, les perceptions sont assez fugaces et plus importantes depuis la partie nord, à l'approche du bourg de Chambon-sur-Voueize. Dans l'AER, les visibilitées sont assez fréquentes, même si la distance et la trame bocagère viennent atténuer ces perceptions. Enfin, dans le périmètre de l'AEI, les vues vers le projet sont encore davantage prononcées. Ces visibilitées sont renforcées par le fait que la trame bocagère est assez hétérogène, voire dégradée.



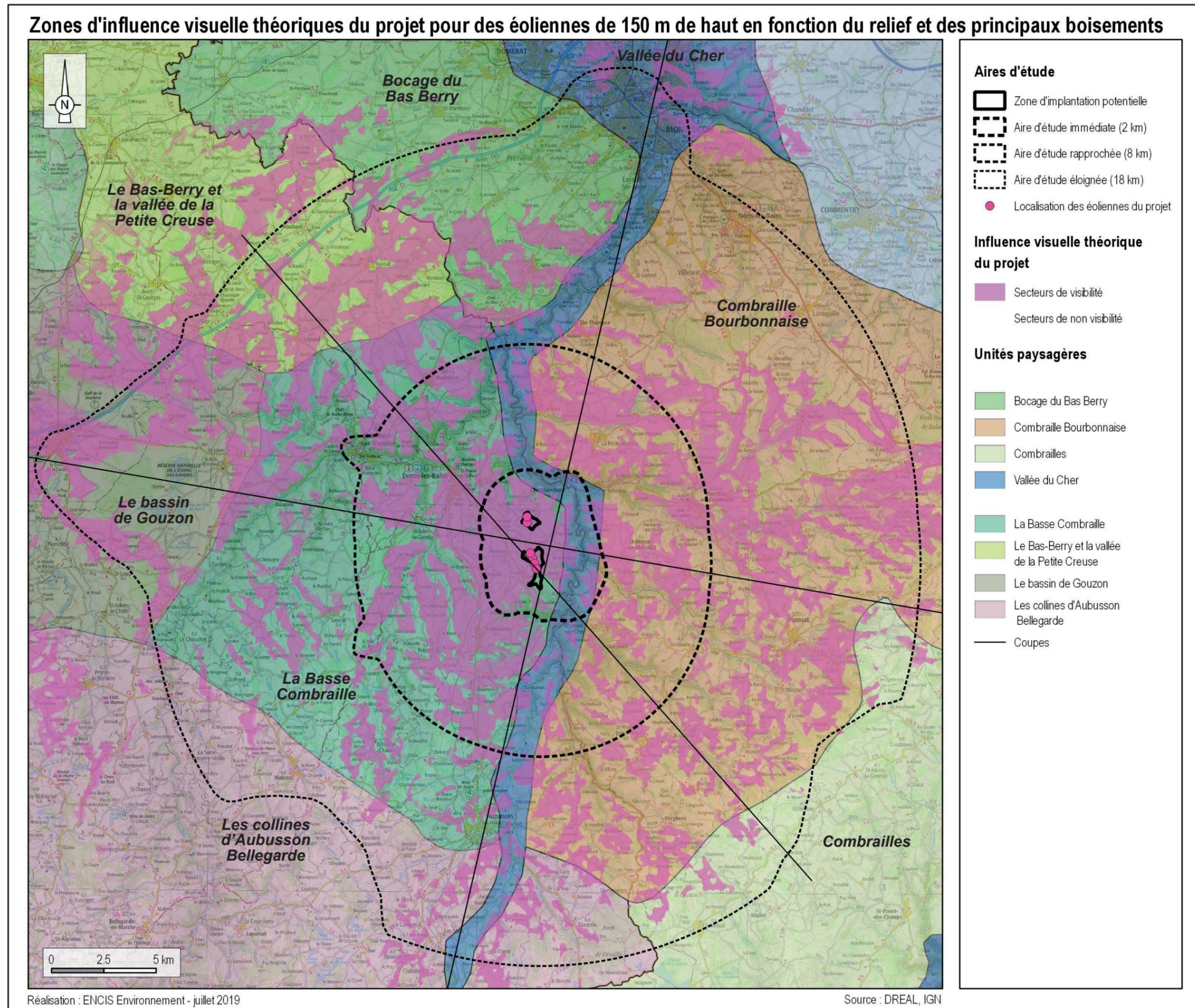
Photographie 110 : Vue en direction du projet éolien (vue en esquisse) depuis la limite est d'Evaux-les-Bains, localisé dans le périmètre de l'unité paysagère de la Basse Combraille.

**Les perceptions depuis la vallée du Cher :** La vallée du Cher est un important élément structurant à l'échelle de l'aire d'étude globale, qu'elle traverse du sud vers le nord. En amont de Montluçon, son profil est relativement encaissé ce qui limite les perceptions en direction du projet éolien. Les principaux secteurs de visibilité identifiés sont localisés dans le périmètre de l'AEI. Les secteurs de visibilité sont majoritairement situés au niveau des rebords de plateaux adjacents. Ils permettent des vues dégagées en direction du projet éolien.



Photographie 111 : Depuis le plateau jouxtant la vallée du Cher, vue en direction du projet éolien (vue en esquisse) situé sur la rive opposée.

Les visibilitées depuis les différentes unités paysagères et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des coupes topographiques et des photomontages.



Carte 44 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.

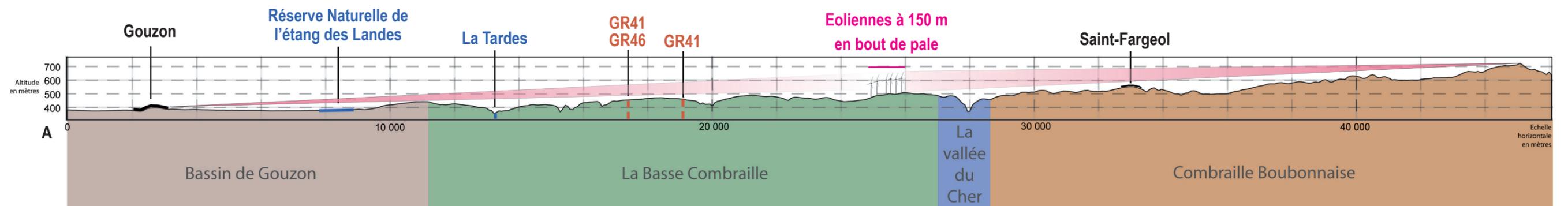


Figure 29 : Coupe de principe ouest-est.

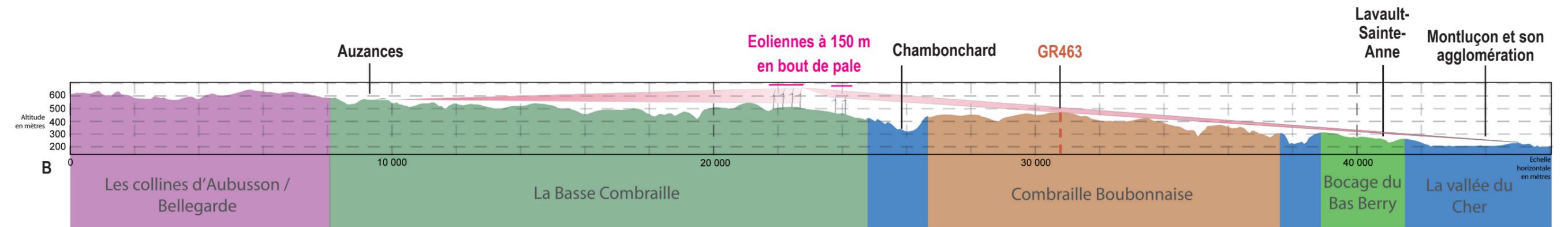


Figure 30 : Coupe de principe sud-nord.

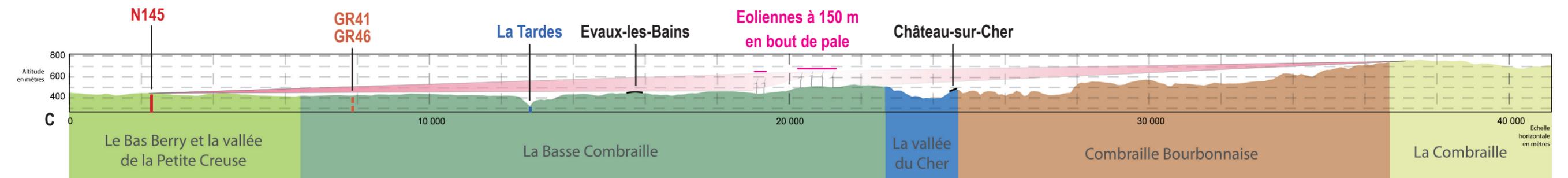


Figure 31 : Coupe de principe nord-ouest, sud-est.

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté (coupe A : x 4, coupe B : x 4, coupe C : x3). Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

## 6.2.4 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

### 6.2.4.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

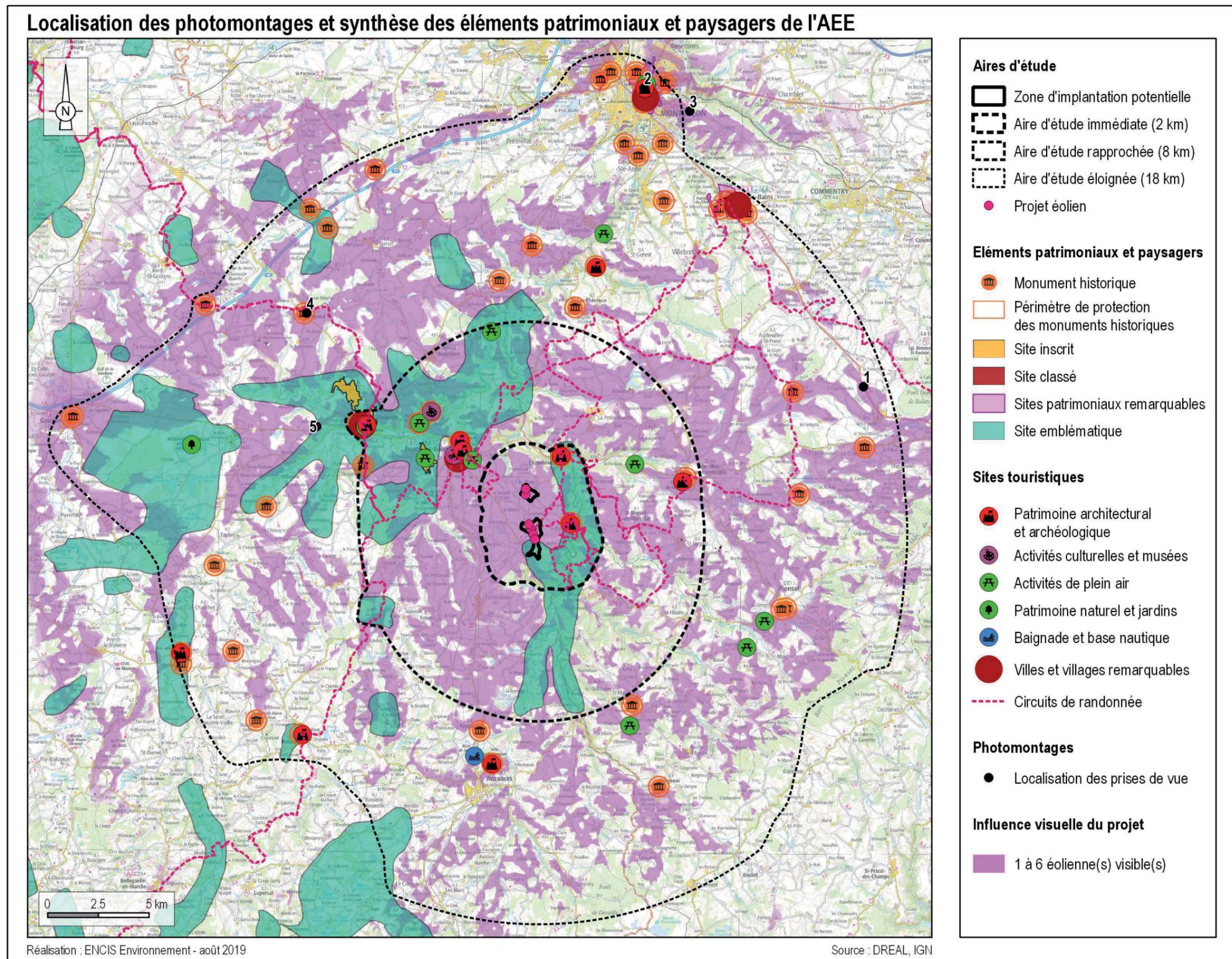
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, cinq points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 2 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
1	Relation avec les structures paysagères / axe de communication	D2144 en limite est de l'AEE	Très faible
2	Relation avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme	Sommet de la tour du château des Ducs de Bourbon	Très faible
3	Relation avec les structures paysagères	Secteur nord-est de la ville de Montluçon	Très faible
4	Relation avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme / lieu de vie	Périmètre de protection de l'église Saint-Nicolas à Lepaud	Faible
5	Relation avec les structures paysagères / patrimoine / tourisme / axe de communication	Limite ouest du site emblématique des vallées de la Tardes et de la Voueize	Très faible

Tableau 19 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 45 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.

#### 6.2.4.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.1.1.3), l'aire d'étude éloignée comporte une ville principale, celle de Montluçon, ainsi que deux bourgs et villes de petite taille (entre 2 000 et 3 000 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

##### Montluçon ( 38 247 habitants en 2015)

La ville est implantée dans un méandre de la vallée du Cher, dans un secteur où cette dernière tend à s'évaser. Quelques vues lointaines sont identifiées très ponctuellement au niveau des entrées de la ville, à proximité des rebords de la vallée. On note des visibilitées au niveau de l'entrée ouest, le long de la D916 ainsi qu'à proximité de l'entrée est, le long du chemin de Marigon, qui reste peu fréquenté. Une vue est également identifiée depuis le sommet de la Tour du château des Ducs de Bourbon, localisée dans le centre historique de la ville (Vue 2 du carnet de photomontages en annexe). Dans ce cas encore, la perception des éoliennes reste aléatoire compte-tenu de la distance séparant ce point de vue du site de projet. Les éoliennes apparaissent de façon très lointaine au niveau de la ligne d'horizon. *L'impact du projet éolien de Chambonchard sur la ville de Montluçon est très faible.*

##### Néris-les-Bains ( 2 750 habitants en 2015)

Le bourg de Néris-les-Bains est installé dans la vallée du Cournauron, au sud-est de Montluçon, le long de la D2144. Une série de reliefs localisés en direction du sud-ouest masque les vues en direction du projet depuis le bourg et ses environs. Aucune visibilité vers les éoliennes du projet de Chambonchard n'est possible. *L'impact du projet éolien sur le bourg de Néris-les-Bains est évalué comme nul.*

##### Prémilhat ( 2 492 habitants en 2015)

Le bourg de Prémilhat est localisé au sud-ouest de la ville de Montluçon, le long de la D240 et à proximité du ruisseau de la Vernoëlle. Son nombre relativement important d'habitants est essentiellement dû à la proximité de l'agglomération de Montluçon qui a influencé le développement d'espaces résidentiels. Le relief encaissé masque les vues depuis le bourg et ses proches environs. Depuis le sud du périmètre communal, un secteur de visibilité assez restreint est identifié, à proximité du hameau de Rillat. Ces visibilitées restent lointaines, ponctuelles et éloignées des principaux espaces bâtis de la commune. *On peut considérer que l'impact du projet éolien de Chambonchard sur le bourg de Prémilhat et ses environs proches est nul.*



Photographie 112 : Vue en esquisse sur le projet éolien depuis la limite est de la ville de Montluçon (Vue 3 du carnet de photomontages en annexe).